

Feuillet parents-enfants pour Chabbath

édité par  Torah-Box.com

Emor

1

ENIGMATIK

Pour ce jeu, l'ensemble des convives constitue une équipe de détectives dont la mission est dans un premier temps de reconstituer une énigme (page 1) et dans un deuxième temps de la résoudre (page 2).

A

Dans cette première partie du jeu, l'équipe de détectives va tenter de reconstituer l'énigme.

Pour cela, elle va interroger ses indicateurs afin de collecter les informations. Le seul problème, c'est que chaque indicateur a une façon spéciale de s'exprimer et qu'il va falloir déchiffrer ce qu'il dit.

Il faudra ensuite répondre au questionnaire qui validera si l'énigme a correctement été reconstituée.



Indic N1 - Celui qui dit l'inverse de ce qu'il pense (en gras les mots dont il faut inverser le sens) :

Ichay est **en bonne santé**, il **n'a besoin de rien** pour soulager ses souffrances.



Indic N2 - Celui qui parle en langue étrangère :

Ichay non possedos dollars. La maccina moui carros , mucho mucho dollars.



Indic N3 - Celui qui remplace certains mots par des mots qui leur ressemblent :

Une association a **fourmi** à Ichay la **pas belle** dont il a besoin.



Indic N4 - Celui qui remplace certains mots par des sons :

Un jour, dans la rue, Yossef a bong bong sur Ichay car il croyait qu'il transportait une boum et l'appareil s'est bling bling bling.

B

Questionnaire sur l'énigme (les réponses sont en page 2)

Q1. De quoi a besoin Ichay ?

Q2. A-t'il les moyens de se le payer ?

Q3. Comment se l'est-il procuré ?

Q4. Que s'est-il passé un jour qu'il était dans la rue ?

Q5. Sur quel problème va devoir se prononcer le Beth Din ?

(AVEC LES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA PAGE 1)

Ichay est un vieil homme souffrant. Il entend parler un jour d'un **appareil pouvant calmer ses douleurs (Q1)** grâce à des électrodes posées sur les points douloureux de son corps. Il décide donc de l'acquérir mais déchant vite lorsqu'il découvre son prix exorbitant. **Il n'a pas les moyens de l'acquérir (Q2)**. Mais fort heureusement, en Israël il existe des organismes qui prêtent gracieusement ce genre d'appareils.

Après quelques recherches, **il découvre une association qui a cette machine et qui est ravie de la lui prêter (Q3)**. Il va donc rapidement la récupérer et une fois « paré » de tous ses fils et électrodes, il trouve effectivement calme et sérénité.

Depuis ce jour, Ichay a du mal à se séparer de cet engin et

l'emmène avec lui à chacune de ses sorties.

Mais un beau jour, alors qu'il se promène tout appareillé dans les rues de Jérusalem, un passant nommé Yossef le remarque en raison de tous ses fils électriques dépassant de ses habits. Il imagine alors qu'Ichay est un terroriste muni d'une bombe prête à exploser. **Yossef saute sur Ichay, lui arrache son appareil et le casse (Q4)**.

Le calme revenu et Ichay immobilisé, ce dernier explique qu'il s'agit seulement d'un appareil médical pour calmer ses douleurs.

Se pose maintenant la question suivante : **Qui doit rembourser les dégâts causés à l'objet emprunté ? (Q5)**

LE BETH DIN

• *Quel est votre avis sur la question ? Qui doit rembourser ?*

(Les convives donnent leur avis chacun à son tour. Puis on lit la réponse du Rav ci-dessous.)

LA RÉPONSE DU RAV

Le Choul'han 'Aroukh ('H. M. 380, 3) nous enseigne que celui qui endommage le bien de son ami en sauvant quelqu'un est exempt de rembourser les dégâts, bien que d'ordinaire un homme est responsable de ses dommages, qu'ils soient causés involontairement ou même par force majeure. La raison est de peur que les gens viennent à ne pas sauver la vie d'autrui de peur d'être responsables d'une quelconque dégradation.

Le Choul'han Aroukh (O. 'H. 618, 6) écrit sur un tout autre sujet que si l'on voit une personne en mauvaise santé le jour de Kippour et que l'on imagine qu'elle risque de mourir si l'on

ne lui donne pas à manger, on aura alors le droit de lui donner à manger même sans avis médical.

D'après cela, on pourrait logiquement penser que si les gens pensent qu'il s'agit d'une bombe et qu'il y a donc un risque de mort, on aura le droit et sûrement le devoir de la désactiver et on sera exempt des dégâts occasionnés.

Cependant, le Rav Zilberstein doute qu'une personne souffrante se déplaçant avec difficulté et portant des fils bien visibles puisse s'apparenter à un dangereux terroriste et donc Yossef devra rembourser l'appareil à Ichay.



En Page 4 de ce feuillet se trouve un groupe de navettes spatiales. Votre mission est de démasquer la navette de la semaine. Pour cela vous devez jouer aux jeux de cette page, amasser des points, et à chaque fois que vous accumulez **6 nouveaux points**, vous recevrez un **indice** qui vous permettra de découvrir qui est le **navette de cette semaine**. Cette semaine. Tous les convives jouent ensemble dans la même équipe.

A LE TEXTE À TROUS !

1 point par trou comblé

Le Kohen a un statut particulier et il doit par conséquent respecter des _____ (*Halakhot*) qui lui sont propres.

Comme la proximité ou le contact avec un mort le rendrait impur et inapte à faire son service, il ne peut assister qu'aux enterrements de ses _____ (*proches*).

Il ne peut épouser une _____ (*divorcée*).

S'il a un défaut physique (*une cécité, un membre cassé ou disproportionné...*), il n'a pas le droit de faire le _____ (*service*), bien qu'il soit toujours à même de recevoir sa _____ (*part de Korban*).

Il ne laissera pas pousser ses _____ (cheveux) plus d'une certaine durée, et ne déchirera pas ses _____ (*vêtements*) en signe de deuil.

Le Kohen Gadol, quant à lui, ne pourra assister à aucun enterrement, pas même à ceux de ses _____ (*proches*), et n'aura pas non plus le droit d'épouser une veuve.

Etant donné le nombre des Kohanim, chaque Kohen ne fait son service que deux semaines par an. Cela se passe par roulement.

C QUIZ À L'ENVERS

2 points par bonne réponse

- 1. Parce qu'il a un statut particulier.**
> Pourquoi le Kohen a-t-il des Halakhot particulières ?
- 2. Non, il n'a pas le droit de les déchirer.**
> Un Kohen peut-il déchirer ses vêtements en signe de deuil ?
- 3. Deux semaines dans l'année.**
> Combien de temps dure le service du Kohen chaque année ?

D QUIZ À L'ENVERS

2 points par bonne réponse

- 1. Un Kohen peut aller au cimetière.**
faux : la proximité ou le contact avec un mort le rend inapte au service
- 2. Un Kohen a le droit d'épouser une veuve.**
vrai, sauf le Kohen Gadol
- 3. Un Kohen qui a un défaut physique n'a pas de part dans les Korbanot.**
faux

B AVEZ-VOUS BIEN ÉCOUTÉ ?

1 point par phrase bonne réponse

• **Un Kohen a-t-il le droit de laisser pousser ses cheveux comme il l'entend ?**

> non : il doit respecter certains critères

• **Qu'est-ce qui peut rendre un Kohen inapte à faire son service ?**

> la proximité ou le contact avec un mort, un défaut physique...

• **Citez des défauts physiques qui rendent le Kohen inapte à faire son service.**

> cécité, membres cassés ou disproportionnés...

• **Quelles sont les différences de Halakhot entre le Kohen Gadol et le Kohen Hédïot ?**

> en plus des Halakhot du Kohen Hédïot, le Kohen Gadol ne pourra épouser qu'une femme qui ne s'est jamais mariée et n'aura le droit d'assister à aucun enterrement.

E

INDICES ET RÉPONSE

Voici les indices à donner aux enfants à chaque fois qu'ils ont cumulé 6 nouveaux points :

- 1^{er} indice : C'est une navette.
- 2^{ème} indice : Elle a 2 antennes.
- 3^{ème} indice : Elle possède un "i" dans son nom.
- 4^{ème} indice : Son nom rime avec "chemise".

Réponse :

La navette de la semaine, c'est Wizz.

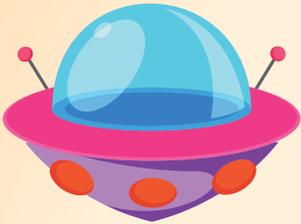
Commandez un livret sur www.torah-box.com/livres



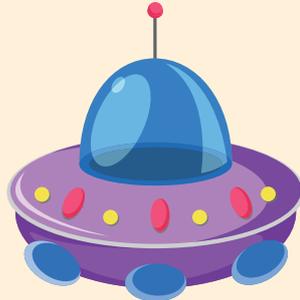
4

QUEL EST LE VAISSEAU DE LA SEMAINE ?

Pour jouer ce jeu, reportez-vous aux instructions en haut de la page 3.



Wizz



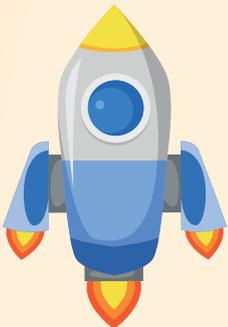
Speed 5000



Transporter 500



Blop blop



Pinkspace



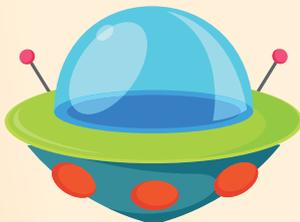
Classic one



Red Elite



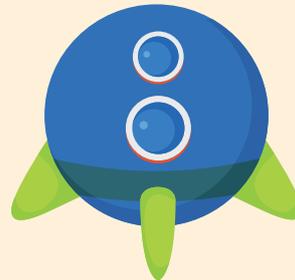
Bulup 2000



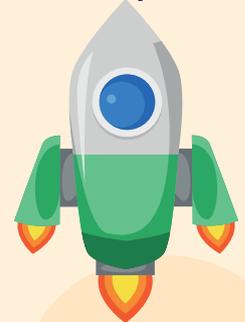
Koos Koos 555



skytracer



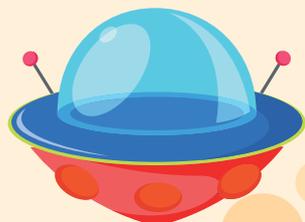
Explorer



Flashy



Zou Koop



Galaktik plus



Horizon



Transporter 200

Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box
Textes : Chlomo Kessous et Yael Allouche | Responsable : Rav Michael Allouche